

SNJ Flash

numéro 11 - mars 2004

Spécial Elections DP CE à Paris

LES DP, C'EST QUOI ?

Institution obligatoire dans les entreprises, les Délégués du Personnel sont élus tous les 2 ans. Ils présentent à la Direction de l'entreprise et aux directeurs des différentes radios, les réclamations des salariés portant sur le droit du travail, le statut des employés, les salaires, la protection sociale ... C'est ce qu'on appelle les «questions DP». La direction prépare des réponses qu'elle communique oralement d'abord, puis par écrit, tous les mois, lors d'une réunion.

Le cas échéant, les délégués du personnel sont habilités à saisir l'Inspection du Travail. Téléphone, portable, mail, les délégués du personnel sont joignables à tout moment.

A Paris, les DP siègent lors de la Commission Paritaire sur les augmentations salariales des journalistes. C'est la fameuse commission qui se tient à la fin de l'année.

LE CE, C'EST QUOI ?

Elu pour 2 ans, le Comité d'Entreprise est une instance régionale. Il représente les salariés de l'entreprise dans cette région (en l'occurrence l'Ile de France) ; c'est leur porte-parole collectif en quelque sorte. Le CE se réunit tous les mois. Il a un rôle consultatif sur les grands projets de la maison et peut, si besoin, nommer des experts, par exemple pour l'examen des comptes de l'entreprise : gestion, finances, organisation du travail. Les élus ont un droit de regard sur le budget, l'évolution de l'emploi et des équipes au sein de la société ou bien encore sur la modification des locaux, des bâtiments.

Le CE travaille aussi en commissions pour traiter différents sujets comme la formation professionnelle ou l'aide au logement. Le C.H.S.C.T (Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail) est une émanation du CE. Le CHSCT traite par exemple des problèmes de climatisation, circuits d'eau chaude, la cantine ... Le CE, c'est aussi tous les avantages «maison» : tickets cinéma, billets pour les expositions, voyages, développements photos, cadeaux pour les bébés, arbre de Noël.

Les candidats SNJ sont les seuls journalistes pouvant être élus au CE parce que les fédérations placent rarement des journalistes en position éligible. A Radio France, le CE Paris-Ile-de-France a donné son avis notamment sur le déménagement de France inter, l'évolution de la station de Melun, les changements de grille.

CANDIDATS SNJ

DP TITULAIRES

Olivia FERRANDI

Jean-Marc FOUR

DP SUPPLÉANTS

Valeria EMANUELE

Antoine MERCIER

CE TITULAIRES

Marc FAUVELLE

Valeria EMANUELE

Antoine MERCIER

Jacqueline PETROZ

Jean-Marc FOUR

CE SUPPLÉANTS

Jacqueline BIASSETTE

Jean-Philippe DENIAU

Claire SERVAJEAN

Stanislas VASAK

Stéphane PAIR

LE SNJ, C'EST QUI ?

► 1er syndicat de journalistes à Radio France, avec 98 adhérents (en hausse), 57 élus DP-CE en région et à Paris.

► Un syndicat autonome, dont le but est la défense des intérêts des journalistes.

► Pendant la dernière «législature», les délégués du personnel SNJ ont posé 335 questions sur des sujets aussi variés que les CDD, les postes vacants (Inter), les conditions de travail des ESP, les problèmes de studios, de matériels insuffisants (Bleu), de climatisation, de cabine de montage (Culture), le respect des zones non-fumeurs, la réorganisation de services (Info), le déménagement d'Inter, le matériel numérique et les locaux (Bureaux de région, Le Mouv').

Régulièrement, les DP SNJ vous ont tenu informés des réponses apportées.

► Et vous êtes nombreux à pouvoir en témoigner, nous avons également été à votre disposition pour régler tel ou tel problème, au cas par cas. Des interventions qui sont au cœur même du travail de délégué du personnel.

LA PAROLE AUX SORTANTS

Votez utile, votez pour un contre-pouvoir

Les délégués du personnel doivent être capables d'incarner un contre-pouvoir face à la direction. Et les DP SNJ sont en mesure de vous garantir d'être un tel contre-pouvoir. Pour être un contre-pouvoir, il ne suffit pas d'être contre, il faut d'abord être un pouvoir.

Or, le poids du SNJ, son poids social dans l'entreprise, son nombre d'adhérents, lui permettent d'avoir un tel pouvoir. De peser réellement dans une simple discussion individuelle, comme dans une négociation globale. Le SNJ a cette efficacité. Ensuite, il faut savoir être contre. Avoir le courage de se dresser face à la direction quand c'est nécessaire, refuser les compromissions, les accords obscurs à la sauvette, les indignes «deals» de coulisses. Le SNJ a ce courage. Le SNJ est aujourd'hui un contre-pouvoir efficace.

VOTER SNJ, C'EST VOTER UTILE

Jean-Marc Four,

délégué du personnel titulaire sortant

A votre service

Comment travailler correctement dans une entreprise, si le droit du travail n'est pas toujours respecté ? Si les frais de mission disparaissent parfois sans raison ? Si les outils de base (dictionnaire, atlas ...) ne sont pas à la disposition de tous ? Comment travailler correctement dans une entreprise, si l'intérêt général des salariés n'est pas respecté ? Si des pressions s'exercent sur eux ? Comment ne pas réagir lorsque des CDD sont traités comme des pions qui bouchent une case du planning au mépris de leurs droits ? Autant de situations que nous ne pouvons pas accepter. Notre rôle ne consiste pas à échafauder de grandes stratégies dont les buts sont parfois plus que flous. Notre rôle est avant tout d'améliorer votre quotidien, de veiller sur vos droits, d'être à votre écoute. C'est en tous cas comme cela que nous concevons notre travail de délégués du personnel. Nous espérons avoir été et être toujours dignes de votre confiance.

Olivia FERRANDI,

déléguée du personnel suppléante sortante

OÙ ET QUAND VOTER ?

Hall A 1er étage (côté 104)

**Ce mardi 23 mars et ce mercredi 24 mars
de 9h30 à 18h00 non-stop**

IL Y A ① SEUL TOUR

**CES ELECTIONS VOUS CONCERNENT
N'OUBLIEZ PAS - ALLEZ VOTER !**